

### 3.6.2

## Les retenues à la source obligatoires

**Selon la loi, un employeur doit faire trois retenues sur le chèque de paie de son employé.**

#### 1. À l'aide des indices et des lettres en désordre, identifie ces retenues.

- a) La première retenue permet d'offrir un revenu temporaire aux gens qui ont perdu leur emploi malgré eux et de les aider à recommencer à travailler.

r e a s s u a c p i m e l o

Il s'agit des prestations de l'\_\_\_\_\_.

- b) Chaque Canadien qui travaille et qui est âgé de dix-huit ans ou plus verse des cotisations à ce régime.

e g r i m é e d s n p o s e i n u d a a n c a d

Il s'agit du \_\_\_\_\_.

- c) La troisième retenue indique les montants remis aux gouvernements fédéral et provincial.

ô m p i t

Il s'agit de l'\_\_\_\_\_ calculé sur notre revenu total.

- d) Fais les calculs nécessaires pour trouver le salaire brut de chaque personne. Cherche ensuite les montants à déduire du chèque de paie pour couvrir l'assurance-emploi (AE), le Régime de pensions du Canada (RPC) et les impôts. Enfin, calcule le salaire net, c'est-à-dire le montant obtenu après les déductions.

Personne A : Travaille 15 heures/semaine à un taux horaire de 8,75 \$		
<b>Salaire brut</b>		
<b>Retenues</b>		
<b>AE</b>	1,8 % du salaire brut	
<b>RPC</b>	4,1 % du salaire brut	
<b>Impôts</b>	fédéral : 15,25 % du salaire brut	
	provincial : 6,05 % du salaire brut	
<b>Salaire net</b>		

<b>Personne B</b> : Travaille 20 heures/semaine à un taux horaire de 10,50 \$		
<b>Salaire brut</b>		
<b>Retenues</b>		
<b>AE</b>	1,8 % du salaire brut	
<b>RPC</b>	4,1 % du salaire brut	
<b>Impôts</b>	fédéral : 15,25 % du salaire brut	
	provincial : 6,05 % du salaire brut	
<b>Salaire net</b>		

<b>Personne C</b> : Travaille 24 heures/semaine à un taux horaire de 13,25 \$		
<b>Salaire brut</b>		
<b>Retenues</b>		
<b>AE</b>	1,8 % du salaire brut	
<b>RPC</b>	4,1 % du salaire brut	
<b>Impôts</b>	fédéral : 15,25 % du salaire brut	
	provincial : 6,05 % du salaire brut	
<b>Salaire net</b>		

<b>Personne D</b> : Travaille 35 heures/semaine à un taux horaire de 17,00 \$		
<b>Salaire brut</b>		
<b>Retenues</b>		
<b>AE</b>	1,8 % du salaire brut	
<b>RPC</b>	4,1 % du salaire brut	
<b>Impôts</b>	fédéral : 15,25 % du salaire brut	
	provincial : 6,05 % du salaire brut	
<b>Salaire net</b>		

<b>Personne E</b> : Travaille 40 heures/semaine à un taux horaire de 24,50 \$		
<b>Salaire brut</b>		
<b>Retenues</b>		
<b>AE</b>	1,8 % du salaire brut	
<b>RPC</b>	4,1 % du salaire brut	
<b>Impôts</b>	fédéral : 15,25 % du salaire brut	
	provincial : 6,05 % du salaire brut	
<b>Salaire net</b>		

## **Matériel original**

Consulte le site Web de l'Agence du revenu du Canada : [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca) et clique sur «Français».